

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Accompagner l'alternant en entreprise

| | |
|------------------------|----------------|
| Numéro du CQP : | 148-2024 06 17 |
| Date d'échéance CPNE : | Juin 2029 |
| Créé par les CPNE du : | 17 juin 2024 |

| | |
|--|--|
| Autorité responsable de la certification : | CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex |
| Responsable : | Secrétariat des CPNE 01 40 69 53 41 cpne.btp@national.ffbatiment.fr |

| | | |
|--------------------------|--|---|
| Responsable du dossier : | FFB – Fédération Française du Bâtiment | |
| Porteur du CQP : | Fédération Française du Bâtiment | Stéphanie Ribeiro 01 40 69 58 19 CQPFFB@national.ffbatiment.fr |

| | |
|--------------------|----------|
| Secteur d'activité | BATIMENT |
|--------------------|----------|

| | |
|---------------------------|---|
| Description de l'emploi : | <p>Quel que soit son métier dans l'entreprise, le maître d'apprentissage ou le tuteur a pour mission d'accueillir et faciliter l'intégration de l'alternant dans l'entreprise et son environnement professionnel, de guider la formation en fonction des besoins et des savoir-faire de l'entreprise en tenant compte du diplôme ou de la certification visé.</p> <p>Il est en relation avec le centre de formation et le formateur afin d'accompagner l'alternant au regard des exigences des modalités d'évaluation du référentiel du diplôme ou de la certification.</p> <p>Il accompagne le jeune tout au long de son contrat en alternance et est le lien principal entre l'alternant, l'entreprise et le centre de formation.</p> <p>Il a pour mission d'accompagner la montée en compétences et l'autonomie de l'alternant afin qu'il puisse acquérir toutes les compétences nécessaires au métier visé.</p> |
|---------------------------|---|

| | |
|------------------|--------------|
| Classement CCN : | Non concerné |
|------------------|--------------|

| | |
|--------------------------------|--------------|
| Enregistrement au répertoire : | Non concerné |
| Date d'échéance répertoire : | Non concerné |

Référentiel de compétences

REFERENTIEL DE COMPETENCES

Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d’activités

Préparer l’arrivée de l’alternant dans l’entreprise en collectant et en identifiant les éléments incontournables, afin de faciliter son intégration.

Guider la formation de l’alternant, en utilisant les méthodes adaptées, afin d’apporter une progression dans la maîtrise des compétences professionnelles attendues pour l’exercice du métier.

Contribuer à la relation entre l’entreprise et le centre de formation, en s’appuyant sur des outils et des échanges, afin d’assurer la cohérence des apprentissages et le bon déroulement du parcours de l’alternant.

Évaluer les compétences professionnelles au regard des exigences de l’entreprise et de la certification professionnelle, en utilisant les outils et les modalités adaptés, afin d’identifier les acquis de l’apprenant.

